

Pour ces raisons et pour les motifs précisés dans le commentaire 113 de la quatrième édition de Beauchesne, j'estime que la seule question que nous ayons à trancher est la question de privilège, et de toute évidence, cette dernière ne se pose pas dans le présent cas.

• (3.20 p.m.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre a écouté les paroles de sagesse de notre doyen et a noté avec intérêt que celui-ci a, entre autres, fustigé d'importance le ministre de la Défense nationale: Il a fait remarquer qu'il était inadmissible de faire état de témoignages apportés devant un comité avant la présentation du rapport de ce comité, ce que le ministre de la Défense nationale a précisé fait, et si jusqu'à présent le débat a eu quelque valeur, c'est sans aucun doute grâce à la participation du premier ministre suppléant qui a remis le ministre de la Défense nationale à sa place. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Hellyer: Expliquez-vous.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici un nouvel exemple flagrant de la manière dont le ministre se moque du Parlement. Plus le temps passe, plus j'en vois se multiplier les exemples. Il se dit qu'après tout les ministres ont bien le droit de se montrer arrogants.

L'hon. M. McIlraith: A l'ordre.

L'hon. M. Pickersgill: Et les chefs de l'opposition?

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant, qui était naguère de ce côté-ci, a sans contredit voix au chapitre. Il foule aux pieds avec arrogance les droits du Parlement.

On dit que ce livre du budget ne signifie rien en réalité. S'il en est ainsi, pourquoi l'a-t-on présenté alors? La Chambre en est actuellement saisie et, lorsqu'une motion de crédit provisoire sera présentée et que l'on devra voter, on nous demandera de donner notre accord sur les crédits en nous basant sur les prévisions budgétaires figurant dans le livre en question.

On voit clairement ce qui s'est passé. En 1966-1967, les prévisions budgétaires de la défense nationale mentionnent divers éléments constitutifs des effectifs de nos forces armées tels que la Marine royale du Canada, la réserve de la Marine royale du Canada, les cadets de la Marine royale du Canada, et ainsi de suite. Je me rends compte que, sous ce gouvernement-ci, le mot royal est devenu un mot obscène.

Des voix: Quelle honte.

[L'hon. M. Martin.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Je le répète, le mot royal est devenu un mot obscène.

Des voix: Quelle honte.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je réclame le silence.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Il n'y a que la vérité qui blesse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si ce n'est pas la vérité, pourquoi ne l'emploie-t-on plus? Le gouvernement actuel supprime tout vestige nous rappelant les liens qui nous unissent à la royauté. C'est ce qu'il fait encore maintenant dans les prévisions budgétaires.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous avez dit il y a quelques instants que, eu égard aux déclarations du député de Winnipeg-Sud-Centre et du député d'Edmonton-Ouest, vous permettriez une certaine latitude. Vous avez permis pour cette raison au ministre de la Défense nationale de répondre à certaines déclarations.

Je ne puis que supposer, d'après cette observation, que nous avons suffisamment discuté de questions dont la Chambre n'est pas proprement saisie. Je signale à Votre Honneur, très respectueusement, qu'une seule question se pose actuellement, savoir s'il y a matière à la question de privilège. A moins qu'une décision ne soit rendue, j'ai l'impression que le très honorable représentant va continuer d'introduire des à-côtés, créant ainsi de la confusion, au lieu de parler de la seule question dont la Chambre soit saisie. Ce n'est sûrement pas trop demander au très honorable représentant qui, comme quiconque remplit le rôle de chef du gouvernement ici, est digne de la Chambre, de reconnaître que nous avons tous deux la responsabilité... (*Exclamations*)... de veiller à ce que le Règlement soit observé. Mon très honorable ami sait que la Chambre n'est saisie que d'une seule question, savoir s'il y a question de privilège. Rien d'autre. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois reconnaître au chef de l'opposition le droit de parler sur la question de privilège. Je suis sûr qu'il s'en tiendra à la question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours aimé être assis aux pieds de Gamaliel, mais de façon générale, son attitude au cours des années a été de ne pas tenir compte du Règlement.